



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1407 du 27 juin 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Demande d'audience à la Ministre de l'Ecologie Delphine Batho et à la Ministre du Logement Cécile Duflot	3-4
4. Demande d'audience au Ministre délégué chargé des transports et de la mer	5-6
5. Demande d'audience au S.G. concernant le régime indemnitaire des Officiers de ports des ports décentralisés	7
6. 27 – 28 juin à Reims « Ateliers sur la sécurité des agents des D.I.R. » :	
- Demande d'audience au D.I.T.	8
- Plan d'action CGT	9-10
7. Compte-rendu du Comité de suivi « Voies Navigables » du 19 juin 2012	11-13
8. CEREMA : Courrier USSER-CGT à la Ministre de l'Ecologie	14-19
9. Compte rendu du bureau du 12 juin de la CMFP	20-24
10. Intervention de la Fédération CGT à l'A.G. de la M.G.E.T. le 21 juin	25-28
11. DEAL Mayotte : Préavis de grève à partir du 26 juin	29-31

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement –
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €,
plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Jeudi 28 juin 2012 :

Elections aux CT des CVRH, du CEDIP et du CMVRH

Jeudi 28 juin 2012 :

Réunion UIT sur le canal Saône – Moselle

Jeudi 28 juin 2012 : Initiative de l'URIF-CGT

Vendredi 29 juin 2012 :

Présentation du CIGEM aux syndicats

Vendredi 29 à 10 h 00 :

Syndicats / DRH : Harmonisation indemnitaire et commissions indemnitaires

Lundi 2 juillet 2012 :

Réunion confédérale sur la campagne CGT de la protection sociale

Lundi 2 juillet 2012 :

Réunion des groupes de travail UGFF / FD des SP

Lundi 2 juillet 2012 :

Syndicats / DRH sur recrutement des TSDD

Lundi 2 et mercredi 3 juillet 2012 :

Journée confédérale d'étude sur « travail et handicap »

Mardi 3 juillet 2012 : Réunion du CCAS

Mercredi 4 juillet 2012 :

Groupe de travail Syndicats / DRH sur déprécarisation au MEDDE

Jeudi 5 juillet 2012 : CT central des DDI

Jeudi 5 juillet 2012 : CTM du MEDDE

Lundi 9 et mardi 10 juillet 2012 :

Conférence sociale au CESE

Lundi 9 juillet 2012 : Bureau de l'UGFF

Lundi 9 juillet 2012 : Syndicats / DAM

Mardi 10 juillet 2012: Bureau de l'UIT-CGT

Mardi 10 juillet 2012 :

Groupe d'échanges du MEDDE

Mercredi 11 juillet 2012 : Secrétariat fédéral

Mercredi 11 juillet 2012 : Réunion du comité de suivi du protocole CEREMA

Vendredi 13 juillet 2012 :

CHSCT exceptionnel du MEDDE



INFOS BREVES



Service public de l'emploi La Cgt est contre le plan stratégique Pôle Emploi 2015

La Cgt s'oppose à l'accompagnement des demandeurs d'emploi tel que le prévoit le projet « Pôle Emploi 2015 » présenté au conseil d'administration du 21 juin 2012.

En effet, Pôle Emploi 2015 est simplement la conséquence logique d'une orientation politique de l'accompagnement des demandeurs d'emploi actée lors de la convention tripartite (Etat, patronat, organisations syndicales) sous l'ère Sarkozy dont un des seuls objectifs était d'adapter le niveau d'exigence des missions de Pôle Emploi à la faiblesse des effectifs actuels.

A défaut d'embaucher massivement des agents pour assurer l'objectif d'un agent pour 60 demandeurs d'emploi, comme cela était prévu à la création de Pôle Emploi, les signataires ont préféré modifier l'offre de service des demandeurs d'emploi, au risque d'éloigner encore plus certains chômeurs du service dont ils ont pourtant tant besoin.



Travailleurs sans papiers Communiqué commun

CGT, FSU, UNEF, Autremonde, La Cimade, Collectif 31 mai, Femmes Egalité, JOC, LDH, MRAP, RESF, SOS Racisme

Le 29 mai dernier, le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT a reçu en mains propres une lettre ouverte signée par les premiers dirigeants des douze organisations constituant la « Plateforme 12 » (CGT, FSU, UNEF, Autremonde, La Cimade, Collectif 31 mai, Femmes Egalité, JOC, LDH, MRAP, RESF, SOS Racisme) appelant à l'organisation d'une rapide rencontre sur la question des travailleurs-euses migrants sans papiers et étudiant-e-s étranger-e-s.

Nos organisations se sont félicitées de l'abrogation de la scandaleuse circulaire du 31 mai 2011, dite circulaire Guéant. Elles souhaitent que le nouveau texte (31 mai 2012) paraisse rapidement au JO pour faciliter son application. Pour autant, de nombreuses questions concernant l'égalité de traitement entre étudiants français et étrangers restent pendantes.



Austérité en Europe Solidarité avec les mineurs espagnols

10.000 mineurs de charbon espagnols occupent le devant de la scène dans le débat sur l'austérité européenne alors que leurs mines ferment en raison des coupes budgétaires nationales faites pour rembourser les dettes des banques.

Une grève avec occupation des galeries souterraines dans une mine de charbon du nord de l'Espagne a suscité le soutien de toute une région avec des milliers de travailleurs et travailleuses partant en grève et établissant des barrages routiers, en raison du refus du gouvernement espagnol de discuter avec eux et leurs syndicats.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 25 juin 2012

Mme Delphine Batho

Ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 Paris

Mme Cécile Duflot

Ministre de l'égalité des territoires
et du logement
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Objet : demande d'audience

Mesdames les Ministres,

Vous venez d'être nommées Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et Ministre de l'égalité des territoires et du logement. Notre fédération, première organisation syndicale de ce ministère, vous souhaite plein succès dans vos fonctions respectives.

Nous sollicitons une audience avec vous afin d'échanger sur plusieurs sujets. Nous imaginons bien que les contraintes d'agenda sont fortes, mais nous sommes convaincus que vous attacherez de l'importance à recevoir les représentants élus des personnels de votre administration et des établissements publics sous tutelle.

Vous voudrez bien prendre connaissance à cette fin de l'aide mémoire ci-joint, qui pointe des urgences revendicatives correspondant aux attentes des personnels.

Depuis 2007, notre administration a subi un certain nombre de réorganisations et mesures liées à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), conjuguée au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Concrètement cela c'est traduit par :

- des réorganisations et fusions de services
- des fusions de corps et la mise en œuvre de la PFR
- des réductions d'effectifs et abandons de missions (ingénierie publique, ATESAT, ADS...).

La dégradation du rapport missions/moyens et un management fondé sur les seuls objectifs d'économie comptable et de performance individuelle ont provoqué une souffrance au travail pour beaucoup d'agents et ce à tout niveau hiérarchique. Le recul de la présence territoriale de l'État pour porter les politiques publiques de ce qui doit être un grand ministère technique, combinée au décalage croissant entre les objectifs des Grenelle Environnement et Mer et les réalisations concrètes, ont été vécus douloureusement par les personnels.

Le président de la République a annoncé l'arrêt de la RGPP. Notre dialogue doit notamment porter sur la concrétisation de cet engagement.

Mme Nicole Bricq avait pris des engagements que nous souhaiterions vous voir confirmer :

- arrêt des restructurations-réorganisations des services,
- sur les OPA, les décrets d'intégration et de retraite sont des sujets prioritaires,
- réexamen du décret publié fin avril relatif aux pouvoirs des préfets concernant l'ADEME,
- redonner du sens et des objectifs clairs avec l'élaboration d'un nouveau schéma stratégique ministériel pour septembre,
- nécessité de prendre le temps de la réflexion sur le projet de création du CEREMA,
- rouvrir des discussions en interministériel et ensuite avoir une concertation avec les syndicats sur le décret « logements de fonction »,
- sur la revalorisation des catégories C, « *ce sont les catégories les plus mal menées, je serai attentive* ».

En outre, alors que les arbitrages budgétaires sont en cours de discussion, **nous réaffirmons notre demande d'une réunion pilotée par le Cabinet sur le schéma des effectifs et des recrutements ministériel (SERM) ainsi que les plafonds d'emplois des EP sous tutelle**. En effet, marquer une rupture avec la RGPP et la politique de l'emploi du précédent gouvernement, nécessite que cela se traduise concrètement. Dans cette perspective, un état des lieux précis doit être fait sur la vacance des postes. Dans cette logique, **la CGT a demandé l'arrêt de la RH 2013**.

La relance de l'emploi public pour l'ensemble de nos missions, qui sont bien prioritaires pour les enjeux du développement durable et d'égalité dans les territoires, nous apparaît essentielle dans les arbitrages à venir. Cette relance pluriannuelle est d'autant plus sensible que vous êtes appelées à vous prononcer sur le PLF 2013 et le triennal 2013-2015. Cette réunion permettrait un début de concertation sociale sur un sujet déterminant pour notre avenir.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Mesdames les Ministres, à l'assurance de notre haute considération.



Jean-Marie Rech
Secrétaire général de la FNEE-CGT

P.J :

- Aide mémoire CGT.
- Compte-rendu de l'audience du 29 mai entre Mme Nicole Bricq et les organisations syndicales représentatives du MEDDE.
- Compte-rendu de la réunion « technique » du 4 juin entre la Conseillère sociale et juridique de la ministre et la CGT.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 19 juin 2012

Monsieur Frédéric Cuvillier
Ministre délégué des transports
et de l'économie maritime
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 Paris

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Vous avez été nommé Ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie chargé des transports et de l'économie maritime et notre fédération, première organisation syndicale de ce ministère, vous souhaite plein succès dans vos fonctions.

Nous sollicitons une audience avec vous afin d'échanger sur plusieurs sujets. Nous imaginons bien que les contraintes d'agenda sont fortes, mais nous sommes convaincus que vous attacherez de l'importance à recevoir les représentants des personnels de votre administration et des établissements publics sous tutelle. La concertation sociale s'impose.

Depuis 2007, notre administration a subi un certain nombre de réorganisations et mesures liées à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), conjuguée au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

Concrètement cela c'est traduit par :

- des réorganisations et fusions de services notamment par la création des DIRM et l'intégration de parties des services maritimes dans les DDTM ainsi que la réorganisation du CETMEF ; et l'absence d'harmonisation des temps de travail et de repos (dérogation aux normes minimales) ; celles-ci font suite aux réorganisations intervenues en 2006 par la création des DIR.
- des réductions d'effectifs et abandons de missions : ingénierie publique, parcs de l'Équipement, exploitation, entretien et sécurité routière, ATESAT, affaiblissement du service public de la voie d'eau et des services de contrôle de sécurité des navires, grande difficulté de l'organisation et des moyens dédiés aux contrôles des pêches et des cultures marines, absence de recrutement pour la signalisation maritime, moyens des capitaineries, projets de fermetures de service dans la navigation aérienne,....
- un affaiblissement de l'ENSM et des moyens des lycées professionnels maritimes pour l'enseignement maritime.

La dégradation du rapport missions/moyens et un management fondé sur les seuls objectifs d'économie comptable et de performance individuelle ont provoqué une souffrance au travail pour beaucoup d'agents et ce à tout niveau hiérarchique. Le recul de la présence territoriale de l'État pour porter les politiques publiques de ce qui doit être un grand ministère technique, combinée au décalage croissant entre les objectifs des Grenelle Environnement et Mer et les réalisations concrètes, ont été vécus douloureusement par les personnels.

Le président de la République a annoncé l'arrêt de la RGPP. Notre dialogue doit notamment porter sur la concrétisation de cet engagement et les moyens budgétaires nécessaires sur les programme IST et SAM, ainsi que les effectifs indispensables à une amélioration de la situation.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur la priorité de l'extension du décret amiante aux agents de l'Etat travaillant dans les domaines maritime et routier.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech', with a large, sweeping flourish above the name.

Jean-Marie Rech
Secrétaire général de la FNEE-CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 20 juin 2012

Ministère de l'écologie, du développement durable,
et de l'énergie
M. Jean-François Monteils – Secrétaire général
Tour Pascal A
92055 La Défense

Objet : Demande d'audience concernant le régime indemnitaire des OP et OPa des ports décentralisés

Monsieur le Secrétaire Général,

Le décret N°2008-886 du 2 septembre 2008 a institué au profit des Officiers de port et des Officiers de port adjoints, un régime indemnitaire pour l'exercice de leurs fonctions dans les ports décentralisés.

Dans le cadre des mesures catégorielles pour l'année 2012, les Officiers de port et les Officiers de port adjoints affectés dans les ports décentralisés sont consternés d'apprendre que l'administration attribue une nette augmentation de la prime de service et de sujétion, uniquement au bénéfice des Officiers de port et des Officiers de port adjoints du port de Calais sans prendre en compte les revendications des Officiers de port et des Officiers de port adjoints des autres ports décentralisés. Cette discrimination entre personnel de mêmes corps de la fonction publique d'Etat est très mal ressentie au sein de la profession sachant que la charge fonctionnelle de travail pour ces personnels a été alourdie ces dernières années par la mise en application de textes règlementaires européens (trois paquets ERIKA), l'application des mesures ISPS et déchets ainsi que la mise en œuvre des applications informatiques.

Depuis sa mise en place, ce texte n'a aucunement été réexaminé dans son ensemble et pour ne pas mépriser les Officiers de port et les Officiers de port adjoints des ports décentralisés des catégories 2, 3 et 4 qui sont réellement devenus des laissés pour compte dans ce domaine, notre organisation syndicale vous prie de bien vouloir organiser rapidement une réunion de travail spécifique afin de définir un accord de méthode et un calendrier qui prendra en compte la valorisation indemnitaire des Officiers de port et des Officiers de port adjoints des ports décentralisés des catégories 2, 3 et 4.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré, Monsieur le Secrétaire Général de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Marie Rech
Secrétaire général de la FNEE-CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Paris le 20 juin 2012

Ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
DGITM
M. Saintillan – Directeur des infrastructures de transport
Grande Arche, Paroi Sud
92055 Paris-La-Défense Cedex

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Directeur,

Les 27 et 28 juin, se déroulent à Reims les Ateliers sur la sécurité des agents dans les DIR.

La sécurité des agents dans le domaine routier est un sujet majeur pour les personnels que nous représentons.

La dangerosité, la pénibilité de nos missions, les trop nombreux accidents de services parfois mortels sont au centre de nos préoccupations.

Nous estimons que notre organisation syndicale a toute sa place dans ces ateliers relatifs à la sécurité.

Nous avons sur ces sujets majeurs une analyse approfondie et des solutions à apporter.

C'est dans ce sens que la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement vous demande de recevoir une délégation le 27 juin à Reims afin de pouvoir vous présenter nos revendications sur ce sujet particulièrement sensible.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Marie Rech
Secrétaire général de la FNEE-CGT



Le ministère organise les 27 et 28 juin à Reims des ateliers sur la sécurité des agents des DIR

Ces ateliers sur la sécurité des agents dans le domaine routier sont à l'initiative du ministère avec la participation des chefs de services des DIR, des responsables des autoroutes concédées au privé et aléatoirement aux représentants du personnel siégeant au CHSCT.

Pour la CGT, la sécurité des agents concerne avant tout les agents qui travaillent sur ces infrastructures. Nous ne devons pas nous faire dicter ou nous faire imposer quoique ce soit sans concertation et à plus forte raison à partir de méthodes issues du secteur privé dont nous connaissons les dérives en ce qui concerne les conditions de travail.

La sécurité des agents dépend avant de l'organisation des services, de l'organisation du travail, des conditions de travail et statutaires des agents. La RGPP et la réorganisation des services ont largement dégradé voire amputé ces domaines et contribué entre autres à la détérioration des conditions de travail en toute sécurité des agents.

Une simple « grande messe » ne suffira pas à résoudre ces problèmes, il faudra une décision politique forte sur la gestion et l'exploitation des infrastructures

La fédération CGT et le SNPTRI ont réuni les Unions Fédérales DIR le 14 juin 2012 à Montreuil pour caler un cahier revendicatif commun SNPTRI-SNOPA-SNPTAS que vous trouverez annexé à ce document

Journée nationale d'action dans les DIR le 27 juin 2012

Les camarades des Unions Fédérales DIR ont décidé de faire du 27 juin 2012 une action nationale dans toutes les DIR.

Plan d'action :

Rassemblement le 27 juin à Reims des agents de la DIR Nord, de la DIR Ile de France, de la DIR Est, de la DIR centre EST et de la DIR Nord Ouest

La Fédération CGT Equipement Environnement exige que :

- Les membres des CHSCT de chaque DIR soient convoqués pour assister aux ateliers sur la sécurité des agents.
- Une délégation fédérale avec des représentants PTRI-OPA-PTAS soient reçue ce jour là afin de pouvoir présenter les revendications dans le domaine de la sécurité, des conditions de travail et statutaire des agents.

Dans chacune des 11 DIR :

- Assemblée générale de tous les agents
- Demande d'audience à la direction de la DIR avec dépôt du cahier revendicatif
- Organisation d'une conférence de presse afin d'alerter les usagers des dangers de la dérive de la gestion, de l'exploitation du réseau routier mais aussi sur la sécurité des agents et plus généralement sur la sécurité routière

Revendications SNPTRI

- Arrêt des privatisations,
- Nationalisation des autoroutes,
- Reconquête des missions Exploitation, Entretien, Travaux et Ingénierie,
- Réouverture du cadrage national des DIR,
- PTETE à 2 niveaux de l'AE au CTRLD :
 - ✓ 5000 € pour les personnels travaillant sur les routes de moins de 70 000 véhicules/jour
 - ✓ 7000 € pour les personnels travaillant sur les routes de plus de 70 000 véhicules/jour
- Revalorisation de l'indemnité de l'astreinte à hauteur de 300 €/semaine,
- Indemnité pour travail atypique en remplacement de l'ISH :
 - ✓ Travail posté en 2x8 : 23,54 €/jour
 - ✓ Travail poste en 3x8 : 50,02 €/jour
 - ✓ Travail de nuit : 102,98 €/jour
 - ✓ Travail le samedi : 27,10 €/jour
 - ✓ Travail le dimanche : 113,82 €/jour
- 25 % de bonification du service actif,
- Filière Exploitation de l'AE au CTRLD avec une évolution de déroulement de carrière linéaire !

Revendications OPA

- Recrutement d'OPA dans les DIR sans attendre la révision du décret statutaire de 1965,
- Création de parcs dans les DIR – filière Atelier (1 atelier par district) – 1 filière Exploitation : mutualisation des moyens (peinture routière – glissières sécurité – signalisation verticale – terrassement) – 1 filière Magasin (gestion des stocks) – 1 filière Technicien (CIGT- radios...)
- Ouverture du cadrage DIR,
 - ✓ Intégration des missions et métiers OPA
 - ✓ Prime de métier OPA
- Statutaire :
 - ✓ Révision décret 1965
 - Grille de classification
 - Grille salariale (indexation minimum)
 - Régime maladie...
 - Régime indemnitaire (ancienneté, rendement...)
- Pénibilité :
 - ✓ renégociation du décret 1967 (départ anticipé pour travaux insalubres)
 - ✓ Extension décret Amiante (atelier – routes)
- Déroulement carrière :
 - ✓ Suppression officielle quota 35 %



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Paris le 19 juin 2012

COMPTE-RENDU DU COMITE DE SUIVI VNF DU 19 JUIN 2012

Présents :

Pour l'administration : Messieurs Vatin – Chataigner (nouveau chef de service) - Sepegh – Cazottes – Agogue et Terranova pour VNF, Mesdames Courseaux (DRH) – Tromber (DIT) et Chevreuil (préfiguratrice du PSI).

CGT : Xavier Cools, Maurice Barla, Gilles Callay, Olivier Mougeot, Pascal Grégoire, Eric Collin.
CFDT et UNSA.

En préambule, la CGT demande de reporter la réunion prévue le 25 juin pour cause d'indisponibilité. La délégation CGT sera renforcée pour tenir compte de la bonne représentativité de l'ensemble des services actuels constitutifs de la création du futur service Centre Est (Bourgogne).

L'administration répond favorablement à nos deux demandes.

Un nouveau calendrier est donné à l'ensemble des organisations syndicales concernant les prochaines réunions : le 27 juin portant sur la création service navigation Centre Est, les 5 et 19 septembre et le 03 octobre.

La CGT demande la traduction de l'arrêt de la RGPP (-271 postes) décidé par le président de la République, et le pourvoiement des postes vacants (environ 115) pour l'EPA VNF.

Mr Vatin nous informe que cette demande a été remontée au Cabinet du ministre. Il doute que cet arbitrage soit positif. Il rappelle que la priorité du nouveau gouvernement porte sur l'enseignement et la justice par la création 60 000 postes tout en maintenant dans un même temps le volume actuel des effectifs dans l'ensemble de la Fonction Publique, il y aura donc du redéploiement !

La CGT n'est pas d'accord sur la lecture de Mr Vatin et rappelle que lors de l'audience entre les organisations syndicales et la ministre le 29 mai dernier, celle-ci a annoncé qu'un audit sera fait courant juin et qu'en septembre une nouvelle stratégie ministérielle sera élaborée comme d'ailleurs dans chaque ministère. En tout état de cause si la baisse des effectifs est confirmée dans les services de navigation, la CGT prendra toutes ses responsabilités avec les personnels y compris sur la question de sa présence dans les négociations du comité de suivi.

Les autres organisations syndicales ont exprimé la même réponse.

Mr Cazottes rappelle que deux arbitrages sont en attente sur ce sujet : un arbitrage interministériel et un arbitrage interne au ministère.

La CGT réaffirme le besoin de droits syndicaux supplémentaires pour le transfert des agents à l'EPA VNF comme cela a été accordé précédemment pour les transferts des personnels des Routes et des Bases Aériennes en 2007.

La CGT demande également que les chefs de service autorisent les agents à se rendre aux HMI, destinées au pré-positionnement et à l'intégration dans l'EPA VNF, avec les véhicules de service.

Une réponse sera donnée à la réunion du 27 juin.

Suite au boycott du comité de suivi du 16 mai par la CGT, motivé par la parution du décret n° 2012-752 portant **réforme du régime des concessions de logements** (NAS, US et COT), Mr Cazottes annonce qu'un courrier a été envoyé le 11 juin à Mr Guibert (Directeur de Cabinet de la ministre) pour confirmer ce moratoire jusqu'au 1^{er} septembre 2015 et d'en retirer les Services de Navigation. **Ce délai supplémentaire obtenu par la CGT permettra d'affirmer notre revendication du maintien des NAS, US et COT pour l'exercice des missions publiques ; cette discussion doit s'ouvrir dans le cadre d'un réel dialogue sur ce sujet qui jamais eu lieu.**

Concernant le document cadre relatif aux emplois VNF et aux catégories de personnels ayant vocation à les occuper ainsi que leur répartition, nous avons interpellé l'administration qui nous a fourni des documents contenant des chiffres erronés !

En effet, concernant les OPA, pour les missions de maintenance, l'administration nous indique que 100% de ces missions sont réalisées par ces derniers alors que la réalité est toute autre : 94,3% sont sous statut OPA et 5,7% sous statut privé. De plus, le document présenté prévoit que les CDD de droit public se verront proposés des CDI de droit privé au 1^{er} janvier 2013, venant ainsi augmenter le nombre de salariés de droit privé.

Pour la CGT, les missions de maintenance relèvent exclusivement d'agents de l'Etat et que le blocage actuel de recrutement des OPA doit être levé d'urgence. Cette exigence a été portée par la CGT à la ministre et au Cabinet.

L'administration nous présente ensuite son document.

4700 postes seront présent au sein de l'EPA :

- 92% de droit public soit 4324 agents
- 8% de droit privé soit 376 agents

Il est prévu d'accorder une variation de 5% sur la masse emplois droit public – droit privé.

De ce fait la répartition peut aller de :

- 88 à 93% de l'effectif pour les emplois sous statut public
- 7 à 12 % de l'effectif pour les emplois sous statut privé

La traduction en ETP est de :

- 4136 à 4371 agents sous statut public
- 329 à 564 agents sous statut privé

Les effectifs sous statut public ou privé s'inscrirait dans des vases communiquant avec une variable d'ajustement de 188 ETP d'emplois privés dans le cas extrême.

Le transfert des emplois sous statut public vers des emplois sous statut privé est contraire à la nature juridique de l'EPA VNF inscrit dans la loi du 24 janvier 2012 qui autorise certes, le recrutement sous contrat de droit privé que la CGT a contesté n'ayant jusqu'à présent aucune justification, de la part du ministère, sur le recrutement de droit privé à VNF. Les emplois publics reste la priorité absolue en terme de recrutement sinon c'est le recours à une logique de privatisation des missions de service public.

Document relatif aux emplois VNF

La CGT demande avec force que soit modifié le point n°4 concernant les fonctions de chargé de maintenance opérationnelle du réseau navigable. La CGT exige que des propositions d'embauche sous statut OPA soient faites aux 26 chargés de maintenance recrutés en CDD de droit public et CDI de droit privé. **Cela suppose une priorité également que soit, levée l'interdiction de recruter des OPA au sein du ministère de l'écologie (MEDDE).**

L'administration prend acte de la modification à apporter à ce point n°4.

Sur le Pôle Support Intégré (PSI) pour la paye et la gestion administrative, Mme Chevreuil, préfiguratrice, nous informe que 6 des 12 postes ouverts au recrutement en interministériel ont été pourvus. Une formation spécifique est en cours pour les 6 agents nouvellement recrutés.

Les 6 postes restant seront pourvus courant septembre.

La mise en fonction du PSI se fera en trois vagues :

- 1 – SN Nord Est (paye de juillet 2012)
- 2 – SN Strasbourg – Rhône Saône – Toulouse – DDT mixtes 52, 44 et région Bourgogne ?
- 3 – SN Seine et Nord Pas de Calais

La CGT est très inquiète sur les arrêtés de nomination et l'avancement d'échelons des agents qui prennent des retards importants pouvant aller à deux ans entraînant des conséquences préjudiciables pour les agents (HS, retraites).

L'administration ne nous répond pas !

A partir de janvier, le PSI s'occupera également de la gestion administrative et de la fiche de paye des personnels ainsi que du versement des pensions de retraite. Par contre, rien n'est acté pour les estimations individuelles de relevé de carrière pour le calcul de la retraite.

Pour la CGT, il va falloir trouver des solutions rapidement car il faut prendre en considération le nouveau décret « carrière longue », les fiches CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique), sans oublier les dossiers travaux insalubres et le service actif. La CGT sera attentive à l'étude des dossiers retraite.



A

*Madame la Ministre de l'Ecologie,
du Développement Durable et de l'Energie*

*Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 Paris*

Montreuil, le 25 juin 2012

Madame la Ministre,

A votre prise de fonctions, vous héritez du dossier « CEREMA » qui consiste à regrouper, dans un Établissement Public, les huit Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE), le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), le Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements (SETRA) et le Centre d'Etudes Techniques Maritimes Et Fluviales (CETMEF).

La précédente ministre Mme Nicole Bricq avait, lors de son discours en administration centrale du 31 mai dernier, « suspendu » la mise en œuvre du protocole « CEREMA », afin de prendre connaissance du protocole signé entre l'ancienne majorité et, notamment, notre syndicat. Elle a pris cette décision conservatoire face à l'empressement du préfigurateur (M. Bernard Larrouturou) et du secrétaire général (M. Jean-François Monteils) à le mettre en œuvre.

Pour notre part, dans l'attente d'une meilleure appréciation de ce dossier par la ministre Mme Nicole Bricq, nous avons choisi d'interrompre notre participation au comité de suivi du protocole CEREMA dans l'optique de vous apporter notre point de vue, avant toute décision. Effectivement, notre organisation syndicale ne s'est pas engagée vis-à-vis du protocole CEREMA par conviction, mais pour garantir un socle minimal, afin de poursuivre le portage de nos revendications en terme de missions publiques et de moyens, indépendamment de la nature juridique imposée. Nous estimions que le statu quo, se traduisant par une diminution constante des effectifs et des missions depuis plus de 10 ans pour les CETE, n'était plus tenable.

A ce jour, la situation nous est particulièrement insupportable. Effectivement, suite à la suspension du processus, l'administration poursuit son travail en marge de tout dialogue social en s'écartant régulièrement du protocole CEREMA. Par exemple, des décisions concernant les services supports – comptabilité, ou encore la polarisation des laboratoires - création de laboratoires référents, sont en

1/6

cours de finalisation. Ceci démontre la rupture avec le protocole CEREMA (regard particulier sur les services supports ; territorialisation des services).

Nous constatons donc un retour en arrière maintes fois dénoncé pendant le dernier mandat présidentiel, où le dialogue social consistait en une simple présentation de décisions prises par quelques hauts cadres, sans qu'il y ait de véritables concertations et négociations argumentées et dans la durée.

A l'aune de cette brève présentation, nous réitérons, Madame la Ministre, notre souhait que cesse une certaine précipitation entraînant des actes irréversibles, que soient enfin prises comme prévu des mesures conservatoires sur les moyens et les effectifs et qu'un vrai dialogue social soit instauré. Tout ceci ne pourra se faire sans une décision de votre part sur l'avenir de nos services, suite à la nécessaire entrevue que nous souhaiterions que vous nous accordiez.

Afin de mieux appréhender l'avenir des CETE et nos revendications construites au fil du temps, nous nous permettons de vous présenter ci-dessous un bref historique depuis 2000 des nombreuses mutations du ministère et des CETE, tandis que notre organisation n'a cessé de porter la nécessité d'un Réseau Scientifique et Technique (RST) organisé au service de toute la nation.

Vous remerciant de votre attention,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général de l'USSER CGT

Philippe Garcia

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Garcia', with a long horizontal flourish extending to the right.

Nb : L'USSER CGT est l'Union des Syndicats des Services d'Etudes et de Recherche. Elle regroupe les syndicats des CETE, de l'IFSTTAR et du CETU.

Présentation CGT à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, de l'évolution des CETE depuis 2000

Madame la ministre,

En 12 ans, les CETE ont subi les nombreuses mutations du ministère, tandis que notre organisation n'a cessé de porter la nécessité d'un Réseau Scientifique et Technique (RST) organisé au service de toute la nation. Afin de mieux appréhender l'avenir des CETE et nos revendications construites au fil du temps, nous nous permettons de vous présenter ci-dessous un bref historique de ces services.

En 2000, le ministère de l'Equipement était composé de services territorialisés (DDE et DRE) et d'un RST regroupant les têtes de réseaux (services techniques centraux CERTU, SETRA, CETU, CEMTEF et un Etablissement Public : le LCPC) et les CETE, dont les Laboratoires Régionaux des Ponts et Chaussées (LRPC). Les CETE étaient en partie pilotés par la commande (Fonds de Concours), seule la masse salariale leur étant garantie (titre IX).

En 2001, la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF) est promulguée le 1er août. Elle fait passer l'Etat d'une logique de moyens à une logique de performance.

En 2004, la seconde décentralisation a consacré le transfert de routes nationales aux collectivités avec les moyens d'exploitation et d'entretien, portant à 385 000 km leur réseau. L'Etat a gardé environ 10 000 km de routes structurantes du territoire (90% de la gestion du trafic total), ainsi que les moyens d'études et de recherche.

Les CETE ont continué à travailler pour le bénéfice des collectivités locales, notamment au travers de l'Ingénierie Publique Concurrentielle (IPC), même si la loi du 13 août 2004 prévoyait une mise à disposition de l'ordre de 20 % de l'activité des CETE hors champ concurrentiel.

En juillet 2005, le rapport « Chantereau » du CGPC n°2005-0126-01, préconisait l'ouverture des CETE aux collectivités ainsi que leur budgétisation partielle.

En 2006, suite à la décentralisation, l'Etat a restructuré ses services routiers en créant les Directions Interdépartementales des Routes (DIR). Dès lors, la question de l'Ingénierie Publique (IP) entre les CETE et les DIR a fait l'objet d'une compétition néfaste, qui devait être arbitrée par les Directions Régionales de l'Equipement (DRE). *Notre organisation n'a eu de cesse de réclamer, en vain, que les DRE jouent correctement leur rôle d'arbitre.*

En juin 2006, l'audit « Copé » sur la Mission d'Audit de Modernisation du RST fait ressortir un effectif de 878 agents pour les services techniques centraux et 3740 agents pour les CETE.

En juin 2006, le congrès des syndicats CGT des CETE, définissait l'orientation majeure d'un RST au bénéfice de toute la nation.

Le 15 février 2007, la circulaire « Perben » assoit le rôle du RST « Equipement » et des CETE au bénéfice de toute la nation avant les élections législatives de juin 2007.

Début 2007, le premier Pôle de Compétences et d'Innovation (PCI) naît par la contractualisation entre le CETE Normandie-Centre et la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (ancienne DGUHC). Il concentre des moyens humains sur un seul site en réponse à la

diminution permanente des effectifs. Il préfigure le démantèlement du réseau des CETE et notamment l'implantation territoriale des activités. ***En réponse, notre organisation revendique le maintien d'un réseau et la territorialisation des activités, notamment dans un contexte de travail local pour le bénéfice des collectivités locales.***

En juin 2007, le ministère de l'Équipement, le ministère de l'Environnement et une partie des services du ministère de l'Industrie sont agrégés pour donner naissance au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD) devenu l'actuel Ministère. Ainsi, le RST s'agrandit avec de multiples Établissements publics (ADEME, INERIS, INREST, ...).

Dès lors, notre organisation syndicale revendique un pilotage centralisé des CETE et une organisation du nouveau RST. Néanmoins, rien ne sera mis en œuvre et seule la concurrence entre services fera loi.

La première initiative du nouveau ministre est la création de services supports régionaux, par « ponction » des moyens dans les services déconcentrés de la zone de gouvernance.

Notre organisation s'oppose à cette « polarisation » des services supports, notamment pour sauvegarder le potentiel des CETE, dont le rayon d'action dépasse le découpage administratif régional.

En octobre 2007, une circulaire met en œuvre les « Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement » (COTITA). Elles n'offrent qu'un strapontin aux Collectivités Locales, puisqu'elles ne solutionnent pas l'accès à toutes les prestations des CETE. Seules des actions de méthodologie ou de doctrine sont prises en compte, et ce de manière partielle.

Le 20 novembre 2007, une proposition de loi portant création d'un réseau technique des collectivités locales est déposée au Sénat. Cette proposition, preuve de l'intérêt des Collectivités pour des services comme les nôtres ainsi que de l'attente des Collectivités pour un geste d'ouverture de l'État, restera sans suite.

Début 2008, l'administration reconnaît que la diminution de l'activité pour compte de tiers (principalement les collectivités locales), constitue un problème pour le financement des CETE. Par ailleurs, elle qualifie le pilotage des CETE de déficient.

Le 16 avril 2008, par circulaire : arrêt de l'IP concurrentielle exercée par les CETE pour le compte des collectivités locales.

Notre organisation syndicale combat cette décision politique qui s'oppose à notre orientation de congrès. Elle revendique également une stabilisation des ressources et un retour sur l'arrêt de l'IP privant les CETE de moyens de financement.

Le 15 juillet 2008, par circulaire, est lancé un plan de restructuration des CETE dénommé « plan d'évolution des CETE ». Il prévoit un repositionnement de 20% de l'effectif des CETE sur les nouveaux champs techniques du développement durable entre 2009 et 2012. Il anticipe sur l'extirpation des services informatiques (10% de l'effectif) pour la création d'un Service à Compétences Nationales dénommé « Centre de Prestations d'Ingénierie Informatique (CPII) ».

Durant 6 mois, notre organisation défend au cours de multiples réunions nos orientations de congrès. Elle fait inscrire les champs traditionnels comme l'un des volets dévolus aux CETE : le premier développement durable est celui de la gestion rationnelle du patrimoine de l'État, et notamment ses infrastructures.

Fin 2008, la décision politique de transfert du SETRA à Sourdun suite à la fermeture d'un casernement, dans la circonscription tenue par le député Jacob, est prise. Cette opération prendra 4 ans, seul un tiers des agents acceptera ce déplacement à l'été 2012. Ainsi, deux tiers des compétences seront perdues. Les CETE se substitueront partiellement et de manière confuse sans pilotage à cette tête de réseau : c'est une débâcle et non une retraite en bon ordre.

Début 2009, premières créations des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Le budget est soumis à la **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)**, dont l'objectif est une diminution des moyens notamment du nombre de fonctionnaires. **Ainsi, en contrepartie de la non dissolution des CETE dans les DREAL, le plan d'évolution des CETE sur 3 ans est mis en œuvre, avec l'objectif d'une diminution de 300 ETP (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) et un repositionnement de 300 autres sur le secteur du développement durable. A cette occasion, les PCI sont généralisés.**

En juin 2009, les effectifs des CETE font état de 3273 ETP. Les CETE ont donc déjà perdu en 3 ans 477 ETP.

En juin 2009, le congrès des syndicats CGT des CETE, établit les principales bases de nos actuelles revendications : un RST, notamment des CETE, au bénéfice de toute la nation, tant dans les champs historiques du ministère de l'Équipement que dans les nouveaux du Développement Durable - une territorialisation des services, nécessaire pour la réponse à la satisfaction des besoins des Collectivités Locales - un pilotage centralisé du RST et des CETE pour mettre fin aux seules situations de concurrence et assurer une cohérence de l'action technique et scientifique – une gestion des compétences, notamment pour endiguer la perte de compétences des agents expérimentés partant en retraite et conserver la maîtrise des processus de production (maintien des Experts Techniques des Services Techniques).

En septembre 2009, le CGEDD réalise le rapport n°5847-01 « audit thématique national sur le RST » qui reprend à son compte la nécessité de l'ouverture du RST aux collectivités locales.

Début 2010, poursuite de la création des DREAL et création du CPII avec un transfert d'environ 350 ETP entre les CETE et ce nouveau service. **Les CETE sont « budgétisés ». Les Fonds de Concours encore rapportés par les CETE ne leurs sont plus affectés, mais sont directement inclus dans le budget de l'Etat et leur moyens financiers sont votés par la représentation nationale.**

En juin 2010, notre organisation a choisi de rompre le dialogue instauré durant 3 ans avec la Direction de la Recherche et de l'Innovation. Effectivement, celle-ci n'étant pas mandatée par le ministère notamment pour envisager l'ouverture aux collectivités locales, nous avons depuis cette date sollicité directement les ministres qui se sont succédés.

En janvier 2011, le Laboratoire Central des Ponts et Chaussée (LCPC) fusionne avec l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) pour donner **naissance** à l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR). **A cette occasion, notre organisation dénonce et combat la rupture du lien ancestral et naturel entre le LCPC et les LRPC.**

En mars 2011, compte tenu de la rupture du dialogue social avec l'administration, la ministre, avant le cycle électoral présidentielle-législatives de 2012, a repris en main le dossier de l'avenir des CETE et du RST. Elle a imposé, en réponse à notre revendication d'un pilotage centralisé des CETE, non seulement un regroupement homogène de ceux-ci, mais aussi l'adjonction hétéroclite de 3 STC : le SETRA, le CERTU et le CETMEF. **Notre organisation syndicale a considéré qu'il s'agissait d'achever les réformes de structure, en lien avec la RGPP, par les services jusqu'alors épargnés et d'un ultime coup politique à double effet : annoncer avant le cycle électoral une stabilisation des**

CETE avec pérennisation des moyens sur deux ans dans un but partisan, imposer à la future majorité un projet minimaliste sous couvert de l'assentiment syndical.

Néanmoins, notre organisation syndicale a participé aux discussions de septembre 2011 à février 2012, conclues par le protocole d'accord sur le CEREMA que nous avons signé, *non par conviction, mais pour sacraliser un socle minimal afin de poursuivre le portage de nos revendications en terme de missions publiques et de moyens, en marge de la nature juridique imposée, estimant que le statu quo, se traduisant par une diminution constante des effectifs et des missions depuis plus de 10 ans pour les CETE, n'était pas tenable.*

Fin 2011, l'effectif des CETE était de 2765 ETP. Entre juin 2009 et décembre 2011, les CETE ont subi une diminution de 508 ETP, portant à 1000 ETP le nombre supprimé en 5 ans sur un effectif initial de ETP, sans compter la vacance dont nous n'avons pas connaissance.

Pour conclure, vous l'aurez compris, Madame la Ministre du MEDDE, les CETE constituent un outil technique au service du portage des politiques publiques, mais essentiellement au bénéfice de l'Etat. Or, depuis plusieurs années, les politiques publiques de l'aménagement du territoire et du développement durable, sont partagés entre différentes structures administratives. A plusieurs reprises, les Collectivités Territoriales ont tenté de s'organiser pour satisfaire leurs besoins, y compris en impulsant la genèse de services techniques propres. Ainsi, pour nous l'essentiel réside bien dans nos orientations de congrès de 2009, la nature juridique de nos services n'étant pas déterminante. Sur ce dernier point l'option choisie de l'Etablissement Public par l'ancienne majorité, s'inscrivait dans un schéma d'une mise en œuvre expéditive, aucune étude pertinente des différentes natures juridiques n'ayant permis de discuter de ce sujet. C'est pourquoi, dans l'immédiat nous souhaiterions que vous preniez des mesures conservatoires en imposant dès 2012 un moratoire sur les moyens et les effectifs, dans l'attente d'une décision et de sa mise en œuvre concernant l'avenir des CETE.

Veillez agréer, Madame la ministre, nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général de l'USSER

Philippe Garcia



Compte rendu du bureau du 12 juin 2012 de la Commission ministérielle la formation

La réunion est présidée par P. Weick sous directeur FORCQ et directeur du CMVRH

Gilles Brochard et Elisabeth Husté représentent la CGT.
La FSU, CFDT, et FO sont également présentes.

Les points inscrits à l'ordre du jour portent sur :

- la mise en place du CMVRH
- les suites du séminaire des « acteurs de la formation » du 11 janvier 2011
- le projet de bilan ministériel de formation 2010 et sur les orientations à retenir pour le bilan ministériel de formation 2011.

En préalable vos représentants ont lu la déclaration annexée.

Paul Weick demande si l'ordre du jour peut être inversé en ce qui concerne les deux derniers points.

Les représentants du personnel ne formulent pas d'opposition.

La mise en place du CMVRH

Pour P. Weick, il est important de montrer qu'il existe une dynamique pour donner un sens à cet opérateur de l'accompagnement.

Il s'agit d'un nouveau service ouvert sur son environnement (écoles, IFORE...). Il souligne que les CVRH et L'IFORE sont appelés à collaborer, en complémentarité (renforcement) avec une meilleure articulation (des marges de progrès sont possibles).

Le CMVRH est une réunion d'opérateurs de formation. Il est le pilote d'une communauté de travail.

Enfin, dans le cadre du projet stratégique, P. Weick évoque les cinq axes supports à la réflexion :

- contribution à la construction et à la mise en œuvre d'une politique de GRH du ministère ;
- intermédiation des directions d'administration Centrale et des services déconcentrés sur l'identification des besoins.
- Construction d'une offre globale intégrée orientée vers les services. Souligne que cette notion n'est pas lisible pour ses partenaires. Indique que ce concept pourrait être dénommé offre globale. Cela consiste à offrir au service un panel interactif d'actions de formation ou

de conseils. Une réflexion doit permettre d'approfondir le contenu de cette offre en septembre.

- développement et déploiement des postures en termes d'innovation, d'ouverture et de veille (il s'agit de la capitalisation).
- Augmentation de la performance et de l'efficacité internes du CMVRH via un « réseau » ; établir des relations systématisées.

Un séminaire est organisé les 14 et 15 juin pour affiner la démarche et la confronter avec des commanditaires (DREAL, DDT...). L'objectif est la production, d'ici fin 2012, du document.

Une rencontre informelle sera organisée avec les représentants des fédérations syndicales, dans la même configuration qu'en avril 2012, courant septembre ou octobre 2012.

Aux questions concernant les actes réglementaires, M. Weick, précise que sont en cours de rédaction :

- l'arrêté modificatif portant sur l'article 2 de l'arrêté du 30 mars portant création du CMVRH
- une note relative au rattachement auprès des Clas de proximité. Il rappelle que si les agents rencontrent des difficultés, l'administration Centrale répondra aux sollicitations.
- Les arrêtés d'affectation. L'éventualité d'un retard dans leur signature ne devrait pas compromettre les élections. P. Weick reconnaît que la capacité de production de la sous-direction est limitée.

Pour la mobilité dans la zone de gouvernance à laquelle les agents des catégories C étaient rattachés, un message à l'attention des DREAL et des directeurs de CVRH/CEDIP précisera que les demandes devront être traitées avec une attention particulière. Il en sera de même pour les agents de catégorie B lorsqu'ils entreront dans la phase de déconcentration de gestion.

Sur la PFR : pour les agents de catégorie B il existe une coquille dans la note de gestion. Les CVRH/CEDIP relève bien du régime d'administration Centrale.

Pour les agents de catégorie A. Un travail est engagé avec le département des rémunérations (ROR) afin de pallier la « difficulté » et que les agents bénéficient bien du régime de Centrale.

Enfin, il a été confirmé que la bascule sur le régime de Centrale pour les agents de la filière administrative s'effectuera à compter du 1er janvier 2012. La traduction effective sur les salaires sera progressive. Le solde sera versé sur la paie de décembre 2012 (rappel à compter du 01/01/12)

La CGT attire l'attention de l'administration sur la nécessité de consolider ces annonces ou confirmations sur des bases juridiques stables. Les agents doivent être informés.

Sur le moratoire relatif au projet de service demandé par la CGT, P Weick répond qu'effectivement il y aura certainement un impact sur la structure, mais que cela n'est pas contradictoire avec le travail engagé. Des ajustements pourront être effectués.

Le projet de bilan ministériel de formation 2010 et sur les orientations à retenir pour le bilan ministériel de formation 2011.

Un travail très important a été fourni pas le bureau Forcq 1. Toutefois la CGT s'interroge sur la pertinence de la production de ce document deux ans après. Le périmètre ministériel n'est plus identique. Elle regrette que tous les services n'aient pas les moyens de répondre.

Pour la CGT la production du document doit être plus rapide, et comporter plus d'éléments

qualitatifs.

P. Weick, demande aux organisations syndicales de faire remonter leurs observations pour que le bilan 2011 corresponde aux attentes.

La CGT souligne que lorsqu'une action de formation est conçue, il faut prévoir le mode d'évaluation. (Quel objectif? Quelle mesure?).

La prochaine réunion du bureau formation devrait aborder ces thèmes.

Les suites du séminaire des « acteurs de la formation » du 11 janvier 2011

Ch.Gouyon (Forcq 2) présente rapidement le document de synthèse, en raison du peu de temps qu'il reste pour évoquer ce point.

Il est convenu que les notions telles que le compagnonnage, le tutorat, la compétence collective.... feront l'objet d'un débat lors du prochain bureau formation afin de parvenir à une définition partagée.

Commentaires :

La CGT, se félicite que les instances de formation se réunissent à nouveau. Elle rappelle que pour un travail efficace l'ordre du jour doit être moins dense. Elle souligne le travail effectué par Forcq 1.

Elle rappelle sa demande de moratoire du projet stratégique du CMVRH compte tenu des évolutions politiques connues ces dernières semaines et des annonces gouvernementales. Pour cela elle s'appuie sur l'un des axes stratégiques indiquant que le CMVRH « contribue à la construction et à la mise en œuvre d'une politique de GRH du ministère ».

La CGT réitère son opposition à la GRH mise en place par le dernier gouvernement et de ses outils comme la PFR.

Elle demande l'arrêt du plan GRH 2013.

Elle demande un changement de cap, la compétence collective implique une organisation du travail différente, d'un réel pilotage de la formation et plus globalement d'une autre GRH reconnaissant les compétences des agents dans un collectif de travail, et non par rapport à un contrat individuel tel que le présente l'entretien professionnel.

Un travail doit être engagé avec les représentants du personnel pour tracer une GRH au dimension humaine au bénéfice d'un service public répondant aux enjeux du XXI ème siècle.



Déclaration

Bureau de la commission ministérielle de formation du 12 juin 2012

Depuis le 6 mai le contexte ministériel connaît des évolutions. La CGT attend une autre politique de GRH que celle mise en œuvre par le précédent gouvernement. Le Président de la République a clairement annoncé l'arrêt de la RGPP et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. La Ministre consulte en bilatérale les organisations syndicales et les recevra en plénière après le 17 juin.

Nous demandons :

l'arrêt des réformes en cours : RGPP, Reate, RH 2013
un bilan des politiques de GRH mises en œuvre
un audit qualitatif, quantitatif des missions exercées dans les différents domaines pour le CMVRH et les CVRH/CEDIP.

Ces demandes s'inscrivent dans l'attente de la refondation de la stratégie ministérielle, ce qui implique un moratoire sur le projet de service du CMVRH décliné dans les CVRH/CEDIP.

Nous demandons que la politique de formation soit réécrite. Le rôle du CMVRH doit s'inscrire dans un cadre d'une stratégie de développement du service public, de développement des compétences dont nous avons besoin, et de la reconnaissance des qualifications.

Pour dire les choses simplement « Les CVRH/CEDIP ne sont pas les pôles emplois du MEDDE ». Depuis 2005, date de création des cellules GUEPARH la CGT s'est toujours opposée à cette conception.

Sur le déroulement de la réunion, la CGT formule les observations et demandes suivantes :

L'ordre du jour semble trop riche en fonction du temps imparti, sauf à survoler le points inscrits.
Où en est-on de l'arrêté portant modification pour l'article 2, de l'arrêté constitutif du CMVRH, les CVRH/CEDIP ?

Concernant les questions que nous avons évoqué le 24 avril :

Où en est-on du rattachement aux Clas de proximité ?
Où en est-on des affectations des agents dans la structure ?

Pouvez-vous nous faire un point sur la PFR notamment sur la problématique du SCN pour les agents de catégorie A de la filière administrative ?

Quelles sont les mesures prises pour que les agents de catégories « C », et demain de catégories « B » restent prioritaires en terme de mobilité dans la zone de gouvernance dont ils dépendaient ?

Quelle concertation pour la gestion des carrières des agents (OS/directions) pour les promotions l'indemnitaire, les bonifications... ?

La CGT affirme que les effectifs des CVRH/CEDIP doivent être confortés.

Plus globalement, comment envisagez-vous la concertation avec les agents, leurs représentants et les fédérations représentées au CTM sur le projet de service ?

Vous indiquez qu'il s'articulera selon cinq axes. Quels sont-ils ?

Nous vous rappelons que pour la CGT ils doivent s'inscrire dans la nouvelle stratégie ministérielle qui devrait nous être présentée avant la rentrée.

Pouvez-vous nous définir ce qu'est « l'offre globale intégrée » ? Quid du recrutement, de la PEC, de l'aide à la construction du parcours professionnel ? Quel conseil à l'agent ? Quelle déontologie ; nous réitérons à cette occasion notre demande d'avoir connaissance du contenu de la charte de déontologie relative aux conseillers.

Dans votre conception de l'offre globale intégrée, la formation est-elle toujours pilotée par les chefs de service ? Quelle adéquation avec les besoins exprimés par les services ? Par les agents ? Quelle réactivité ? Quelle égalité d'accès à la formation, notamment pour les ultramarins ? Quelle évaluation ?

Quant au bilan ministériel de la formation : la CGT s'interroge sur la pertinence deux ans après, de la publication de ce document ? Pour quel usage ?

La CGT reconnaît qu'un travail important et de qualité a été effectué, toutefois nous demandons la refonte de ce bilan de manière à en extraire **rapidement** les points essentiels et utiles au développement d'une véritable politique de formation.

Quelle formation pour répondre à quelle demande ? Quelle mesure de l'atteinte des objectifs ? L'indicateur jours/agent est toujours pertinent mais mérite un complément qualitatif.

Quant aux éléments issus du séminaire des acteurs de la formation de janvier 2011 nous nous interrogeons sur :

- l'articulation entre le niveau ministériel et interministériel notamment avec les plates-formes SGAR et les CVRH/CEDIP ?
- Quel lien avec les écoles, les instituts de formation ?
-

Pour plus de lisibilité ne faudrait-il pas parler de formations transverses et de formations induisant de la technicité ?

Vous évoquez le passage de la compétence individuelle à la compétence collective : nous n'avons jamais travaillé ensemble sur une définition partagée de la compétence collective.

La CGT n'est pas opposée à réfléchir sur une définition de la compétence collective mais encore faudrait-il qu'elle soit en rupture avec la conception de la politique de GRH mise en œuvre jusqu'à ce jour et des offres de formation qui en découlent ! Offres qui devraient être plus **réactives** en fonction des besoins exprimés dans les entretiens professionnels.

Enfin, le maintien des compétences spécialisées/techniques doit être une de nos principales préoccupations pour servir les politiques publiques que nous aurons à porter.

Nous vous remercions de votre attention et des réponses que vous nous apporterez.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr; Site: www.equipement.cgt.fr

Intervention de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement à l'Assemblée Générale de la MGET le 21 juin 2012 à Saint Briec

Monsieur le Président Général,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs et Délégués,
Chers camarades,

Jean Marie Rech, Secrétaire Général de la Fédération CGT regrette de ne pouvoir être présent à votre Assemblée Générale de Saint Briec, étant retenu à Paris pour une réunion au ministère. Il m'a chargé de le remplacer et de vous apporter son salut fraternel.

*

Il y a quelques semaines, et encore dimanche dernier, avec le second tour des élections législatives, la majorité de nos concitoyens a choisi d'en finir avec 5 années de Sarkozisme.

Il était temps ! Pas un seul secteur de l'Etat social qui n'ait été frappé ! Sécurité Sociale, avec en particulier la loi sur les retraites passée en force contre la volonté des millions de salariés dans la rue, les franchises médicales, mais aussi la Justice avec la remise en cause de sa gratuité, les attaques contre le statut général des fonctionnaires avec notamment la loi mobilité, mais aussi avec le jour de délai de carence pour les arrêts maladie. Impossible d'être exhaustif, tant le gouvernement Sarkozy a été productif dans les mesures de casse des acquis sociaux du monde du travail.
Une page se tourne.

*

La CGT rappelle que le dialogue social ne doit pas rester une formule creuse, et nous réclamons de véritables négociations. Des mesures d'urgence doivent être prises par le gouvernement.

Parmi les principales, dans la Fonction Publique d'Etat, nous mettons en avant l'exigence d'un moratoire immédiat afin qu'aucune suppression d'emploi n'ait lieu, d'une augmentation sans délai de la valeur du point d'indice, de l'abrogation du jour de délai de carence, etc...

Nous avons par ailleurs insisté sur les chantiers majeurs qu'il convenait d'ouvrir au rang desquels, par exemple, la reconstruction de la grille indiciaire, un retour au fond sur l'égalité professionnelle, un nouvel examen de la question de la santé au travail, etc...

Le Conseil des ministres vient d'adopter les modalités de son décret « retraite ». Comme annoncé initialement, celui-ci permettra à des salariés âgés de 60 ans et ayant débuté leur carrière professionnelle à 19 ou 18 ans de partir en retraite à condition de réunir par exemple 166 trimestres cotisés pour les personnes nées en 1955 et après. S'agissant des trimestres non cotisés, un nombre limité pourra être pris en compte au titre du chômage et de la maternité.

Pour la CGT, cette mesure doit s'inscrire dans une dynamique de retour aux 60 ans pour tous. A ce titre, la CGT la juge positive.

Notons aussi avec satisfaction que pour la première fois depuis des décennies, ce gouvernement, même avec une hausse des plus mesurée, a osé rompre avec le sacro saint principe d'interdiction de la hausse des cotisations sociales.

Il s'agit d'une décision marquante qui rompt avec les politiques menées partout en Europe.

*

Nous nous félicitons de l'engagement du gouvernement d'annuler la mise en œuvre de la TVA sociale au 1er octobre 2012. Cette décision de Nicolas Sarkozy avait été vivement condamnée par la CGT à l'époque.

En effet, cette mesure était une attaque contre le cœur de la Sécurité Sociale, à savoir son financement, et aurait conduit à une exonération supplémentaire de 13 milliards d'euros de cotisations Sécu pour les entreprises.

C'est d'ailleurs pourquoi la présidente du MEDEF a déclaré quelques jours après l'élection de François Hollande qu'elle regrettait l'abandon de la piste de la TVA sociale, mais qu'elle demandait que soit retenu son remplacement par un basculement des cotisations sociales sur la CSG.

A ce sujet, nous souhaitons vous rappeler la position constante de notre fédération de refus de la CSG dès son instauration par le gouvernement Rocard en 1990. Cette position s'est d'ailleurs précisément exprimée dans les déclarations communes entre nos organisations des 14 septembre 1994 et 21 mai 1997, déclarations dont le contenu reste pleinement d'actualité.

Que ce soit sous la forme de TVA dite sociale, ou sous la forme de la CSG, notre fédération est totalement opposée à la fiscalisation du financement de la Sécurité Sociale, et par voie de conséquence à son étatisation et à sa privatisation.

L'impôt ne sera jamais une source certaine de financement de la Sécu. Au nom des difficultés économiques, de la dette, de la compétitivité, il sera toujours possible pour un gouvernement de réduire la couverture sociale, de distinguer ce qui relève de la solidarité nationale et de ce qui relève de la couverture individuelle au plus grand bénéfice des assureurs privés.

A l'inverse, la cotisation sociale a fait preuve de son efficacité, à la fois par son apport en ressources financières plus stable que la ressource fiscale et par sa capacité à permettre aux salariés de gérer ce qui leur appartient. Faut-il rappeler que le prétendu déficit de la Sécurité Sociale est dû en premier lieu aux exonérations de cotisations dites patronales, lesquelles atteignent maintenant le montant annuel de 30 milliards d'euros ?

C'est pourquoi nous revendiquons la suppression des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises, la suppression de la CSG et le retour à la cotisation sociale, et la réintroduction dans l'assiette de cotisation de toutes les formes de rémunération (comme l'intéressement, la participation ou l'épargne salariale).

*

La direction de la Mutualité Française a réclamé dans ses propositions «le droit à la complémentaire santé » pour tous. Mais peut-on comprendre qu'il s'agirait réellement d'un droit ?

Le préambule de la constitution de 1946, repris dans la Constitution de 1958 affirme le droit à la santé. Mais concrètement, ce droit n'existe que par l'existence de la Sécurité Sociale qui a permis à des générations de se soigner, les soins étant remboursés par l'Assurance Maladie.

Les politiques de remboursements menées par les gouvernements successifs ont largement conduit à remettre en cause le monopole de la Sécurité Sociale ouvrant ainsi la voie à la privatisation partielle de l'Assurance Maladie.

Peut-on alors parler de droit à la complémentaire santé, alors que sa nécessité découle de la remise en cause de la gratuité des soins par la Sécu ?

Pour notre Fédération, la Sécurité Sociale est un droit, l'assurance maladie obligatoire est un droit et elles doivent le rester. Et la revendication de la complémentaire santé pour tous ne serait pas un droit, mais une obligation instaurée sur la base de la destruction de la Sécurité Sociale. Nous ajoutons, une obligation pour permettre la mise en œuvre à une plus grande échelle de nouveaux désengagements de l'Assurance Maladie et leur transfert vers les complémentaires santé, comme le préconisait le rapport Chadelat.

A l'inverse, nous restons fermement attachés au monopole de la Sécurité Sociale. Le Président de la Mutualité Française a affirmé, la semaine dernière, que « l'assurance maladie a du mal à sortir d'une position culturellement hégémonique alors qu'elle a une position minoritaire économiquement ».

Nous ne partageons pas cette analyse, qui se réduit au champ à la médecine ambulatoire et aux biens médicaux où la Sécurité Sociale a déjà été partiellement ou en grande partie privatisée, comme l'optique. Or la Sécu rembourse à 100 % les soins des assurés sociaux en Affection de Longue Durée.

Rappelons la structure du financement des dépenses de soins et de biens médicaux en 2010 : la Sécurité Sociale est intervenue pour 75,8 %, la CMU pour 1,2 %, les complémentaires santé pour 13,5 % et enfin les ménages pour 9,4 %.

Alors non ! L'assurance maladie, avec près de 76 %, n'est pas, et de loin, minoritaire économiquement. Et notre fédération a choisi de se battre pour la reconquête de la Sécurité Sociale, pour qu'elle rembourse véritablement l'optique, les prothèses dentaires et dans tous les domaines ayant subi des déremboursements, et non pour aller toujours plus loin dans le transfert aux complémentaires santé et aux ménages.

*

Nous sommes persuadés que ces questions vont surgir dans de brefs délais, et qu'il conviendra d'y répondre sans faiblesse.

C'est pourquoi l'unité de vues entre nos deux organisations sur ces questions ne peut qu'aider au rassemblement le plus large des forces attachées à la défense de la Sécurité Sociale et à sa reconquête sur les principes fondamentaux énoncés par ses créateurs en 1945. Nous vous proposons donc de nous rencontrer dans les semaines à venir pour poursuivre et approfondir nos discussions.

Et je conclurai cette intervention en vous remerciant pour votre invitation à nous exprimer à votre Assemblée Générale, et en vous adressant le salut fraternel et chaleureux de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement.



OBJET: PREAVIS DE GREVE, ILLIMITEE, A PARTIR DU 26 JUIN 2012

L'inter-syndicale de la DEAL de Mayotte: CGT, FO, UNSA, FSU à :

Monsieur le Directeur de la DEAL,

La Femme, l'Homme, l'Agent doit être le centre d'intérêt principal et prioritaire au sein de notre Ministère, ainsi que dans notre Direction. Sans le facteur "Homme"; pas de missions possibles!

Monsieur le Directeur, vous et vos prédécesseurs, avez été, durant ces dernières années, nos émissaires, ainsi que nos porte-paroles, auprès de nos ministères (Ecologie, Fonction Publique, Outre-Mer, Budget, etc.) pour défendre les dossiers, concernant les intérêts de vos agents sur ce territoire, devenu département depuis le 31 mars 2011.

Force est de constater, après plusieurs relances de notre part, que ces dossiers n'ont peu, voir même, pas évolué depuis nos premières revendications, malgré plusieurs allers-retours, de votre part, dans nos Ministères.

C'est pour ces raisons que nous sommes, tous, bien déterminés, à nous faire entendre auprès de la mission d'inspection diligentée par notre Ministère et ce, sur tous les dossiers dont la liste, non exhaustive ci-jointe, ne permet pas d'accepter de nous recevoir uniquement 2 heures dans votre emploi du temps conjoint avec la Mission.

Par respect de tout le personnel, de toutes les catégories de personnel, nous demandons à ce que ces dossiers soient traités prioritairement le premier jour de l'inspection, le temps imparti dépendra du traitement et de la prise en compte de toutes nos revendications.

Veillez, par la présente, prendre en compte le préavis de grève qui débutera le 26 Juin 2012, à durée illimitée, tant que nos revendications ne seront pas actées, avec une garantie de suivi et l'élaboration d'un planning de travail amenant à un aboutissement rapide et à des solutions concrètes.

***L'inter-syndicale de la DEAL de Mayotte:
CGT, FO, UNSA & FSU***

Copie à : Madame Nicole BRICQ, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Monsieur Thomas DEGOS, Préfet de Mayotte,
Monsieur Bernard BUISSON, coordonnateur de la Mission, MIGT 8

Voici-La liste des sujets que nous souhaitons traiter et aborder avec la Mission MIGT 8:

Agents intégrés FPE :

- Intégration des agents dans la FPE
- reconstitution de carrière (homologie des fonctions et responsabilités entre personnels du corps commun et du corps transitoire), retraites, indexation....
- gestion des corps transitoires : cas des mutations
- congés cumulés et congés bonifiés
- Égalité entre les agents, jurisprudence dans le traitement des dossiers,

Agents DEAL - cas spécifiques :

- agents CREC : quel devenir?
- agent Ministère Intérieur: Ahmada Salim
- agent CG :Anyl Akbaraly
- 4 agents, sans papiers, DEAL-CG
- agent Toiffati (PNT Mayotte)

Ouvriers des Parcs & Ateliers (OPA), Ouvriers d'État

- Application de la Loi 50-772
- Application du décret 67-600 et de son arrêté, allouant aux personnels civils à Mayotte un taux de 2,15 (abrogés pour les fonctionnaires et magistrats, conformément au décret 78-1159, modifié par le décret 96-1028, mais non pour les autres personnels).
- Extension, à partir du 1^{er} Avril 2011, depuis la départementalisation de Mayotte, du décret 92-565, allouant une indemnité particulière, aux OPA recrutés et employés dans les Dom, au taux de 2,15; application de l'arrêté du 28/07/1967 pour Mayotte.
- Respect et égalité des droits des "expatriés" (congés et billets inter-séjour, congés administratifs, indemnité d'éloignement, en tenant compte de la spécificité du statut OPA, contrat d'expatrié à durée indéterminée, etc.).
- Prime de Métier, non application à la DEAL du décret 2002-533, postes non cotés et non validés en CCOPA, ainsi qu'en Comité Technique, et ce, depuis le 16 Avril 2002.

Sur des points, plus généraux :

- difficultés de recrutement à Mayotte : une gestion plus dynamique des RH ?
- fin des 4 ans : difficultés retour Métropole au regard du "couperet" dès 4 ans à Mayotte : évolutions? souplesse? (gestion des IFCR)

Points propres à l'"Actualité":

- Mal être des agents : discrédit et crédibilité de la DEAL en interne et externe ; présomptions de harcèlements et d'abus de biens sociaux, détournements de fonds, problèmes de contrôle et de gestion interne.
- poste ou ETP "pseudo-fictif" dans l'organigramme.
- budget 217 Contraint : choix partisans de la Direction au détriment des locaux et de l'organisation générale (budget fonctionnement, formations) (conf exécution budgétaire 2010 et 2011) : véhicules de "fonction", cases de "fonction"...
- manque de lisibilité en terme de stratégie de la Direction : réflexions prospectives au delà de 6 mois

Propres aux agents MAP :

- Situation administrative des agents ex Min Agriculture à la DEAL : arrêtés de nomination et prise en charge sur le BOP 217 non encore réglée pour un certain nombre d'entre nous (ex.: David et Sandrine LOMBARD, voir d'autres ?).
- Risques lors de mutation (compteurs entre Ministères)

- Situation évoquée avec le Directeur de la DEAL depuis octobre 2010 (par courriers-copie aux Organisations syndicales), réponse en date de nov 2011 : le Directeur voit cela lors de son déplacement à Paris en nov 2011la situation n'est toujours pas finalisée.

La gestion administrative des agents transférés, en souffrance :

- gestion concrète de la paye et des aspects associés : prestations familiales, primes
- gestion de la notation , de l'avancement et de la promouvabilité (et traitement différencié suivant l'affectation : DAAF et DEAL)
- cotation des postes ? Nécessité d'être vigilant

Du point de vue des missions :

- Service environnement sous dimensionné en personnel au regard des missions et des enjeux à Mayotte (Biodiversité, Déchets, Eau, Energies...)
- Culture "Equipement" : les priorisations en interne DEAL ne portent pas forcément sur nos missions

Pour les points très généraux :

- fusion des corps
- interrogations quant à notre nouveau Ministère: évolutions dans les missions ? dans l'organisation administrative ?

Sur le volet social:

- Uniformisation des prestations sociales au sein de la DEAL notamment l'allocation rentrée scolaire et allocation familiale.